

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
conseils d'arrondissement du 5 et du 25 mars 2013 déposé au conseil
d'arrondissement du 2 avril 2013**

1) Monsieur Dany Tremblay 13-64968 CA 25 mars 2013

Concernant le 190, rue Murray, monsieur indique que depuis la décision du comité de démolition, plusieurs modifications et précisions ont été apportées au projet. Il dépose un document qui présente les démarches faites auprès de l'arrondissement. Il remet également un document qui représente l'engagement du promoteur qui concerne le respect du logement social, la cession d'une servitude perpétuelle de passage pour le Horse Palace et l'engagement du promoteur de revoir à la baisse, l'empreinte au sol. Il ajoute que le projet pourra être peaufiné car on en est seulement à l'étape de démolition du bâtiment qui n'a aucun intérêt patrimonial.

➤ Répondu sur place

2) Monsieur Moize Côté 13-64975 CA 25 mars 2013

Monsieur indique qu'il trouve choquant d'entendre les commentaires du promoteur sur le Horse Palace et qu'on ne l'entende pas parler des gens qui habitent tout près de la construction. Il indique que la lecture du PPU Griffintown fut très intéressante et qu'il est clair que le quartier est au centre d'une phase de bouleversements. Sa géographie et son histoire en font un secteur des plus intéressants pour les développeurs. Il indique que pour les résidents de ce secteur, c'est une situation difficile et que la qualité de vie en souffre grandement. Il demande pourquoi la ville autorise une telle construction de 15 étages alors qu'on est dans un secteur patrimonial. Il indique qu'il ne comprend pas comment le promoteur peut avoir l'audace de vouloir construire si près des immeubles existants et comment a-t-il pu faire la promotion de son projet sans même avoir le permis.

Le maire mentionne que concernant la publicité faite avant les ventes, les élus ont toujours manifesté leur préoccupation par rapport à cette situation et que l'arrondissement a modifié en 2010, la lettre qui est transmise aux promoteurs de nouveaux projets à cet effet en indiquant une certaine marche à suivre. Le maire indique également que le PPU Peel/Wellington comporte un certain nombre d'éléments préoccupants que son équipe a dénoncés. Il s'agissait d'une dénonciation constructive en adoptant des projets en tant que projets particuliers. Le maire indique que le PPU Griffintown présentement à l'étude par l'OCPM, on y a revu plusieurs éléments dont les dégagements, le cadre des hauteurs et l'occupation au sol. Il ajoute que le projet à l'étude ce soir est de plein droit et les élus devront émettre des conditions à la démolition.

Le conseiller Daniel Bélanger demande à monsieur Côté si l'analyse qu'il a faite ce soir tient compte des ajustements du projet en regard du taux d'implantation ?

Monsieur Moize Côté indique qu'il voit les efforts qui sont faits mais ne croit pas que ce soit suffisant.

➤ Répondu sur place

3) Madame Josée Fillion 13-64976 CA 25 mars 2013

Madame partage le point de vue de monsieur Côté et demande quand le promoteur prévoit commencer les travaux bien qu'elle ait remarqué des travaux dans le toit. Elle se dit préoccupée par

la construction d'un édifice de 15 étages près de chez elle car elle perdra de la luminosité.

Madame Julie Nadon indique que le permis a été émis pour les travaux sur le toit et que le promoteur a déjà effectué des travaux afin de retirer le pont roulant.

La conseillère Fournier indique que l'approbation des plans se fera plus tard en vertu du Règlement sur les PIIA.

➤ Répondu sur place

4) Monsieur Éric Rioux 13-64981 CA 25 mars 2013

Concernant le 3828, rue Saint-Patrick, il indique que le document d'appel a été déposé à la fin octobre. Il réitère les 4 énoncés sur lesquels la demande d'appel est basée. Il indique qu'ils subissent des pressions du ministère des Transports pour occuper leur terrain dès l'automne 2013. Il ajoute que la situation actuelle, soit une démolition partielle est préjudiciable présentement. Il indique également que le bâtiment en question n'a pas de potentiel patrimonial. Il fait part des démarches entreprises auprès de la DAUSE.

La conseillère Véronique Fournier demande quel est l'échéancier afin de relocaliser l'entreprise.

Monsieur Rioux indique qu'advenant un avis favorable, il leur faudra mettre les bouchées doubles et qu'ils auront besoin d'environ 1 an pour relocaliser l'entreprise.

Le conseiller Daniel Bélanger demande des précisions quant à l'entrée et la sortie sur La Vérendrye.

➤ Répondu sur place

5) Monsieur Gilles Millot 13-64982 CA 25 mars 2013

Monsieur représente le bureau du Projet Turcot, concernant la relocalisation de l'entreprise, il mentionne que le terrain soit décontaminé et avec le bâtiment cela est impossible et c'est pourquoi la demande d'appel a été faite.

➤ Répondu sur place

6) Madame Valérie Simard 13-51197 CA 5 mars 2013

Madame représente le POPIR. Concernant le redéveloppement de l'immeuble du Canada Malting, elle demande quel rôle l'arrondissement va jouer dans le projet, et si une rencontre d'information est prévue avec la population?

Le maire indique que pour le moment il n'y a pas de projet de déposé et que puisqu'il s'agit d'un site exceptionnel, il y aura une réflexion à faire quant aux principes qui vont guider ce projet comme la protection du patrimoine, la contamination des sols. La conseillère Fournier fait part qu'il y aura une démarche et une consultation en amont puisqu'il s'agit d'un site à grande valeur montréalaise.

➤ Répondu sur place

7) Madame Alexandra Lacoste 13-51201 CA 5 mars 2013

Madame réitère la problématique des ratios de stationnement sur Philippe Lalonde, elle salue l'esprit du Plan local de développement durable à l'égard de l'action no 2 concernant la qualité des milieux de vie résidentiels ainsi que l'action 13 qui vise l'apaisement de la circulation. Elle rappelle qu'elle représente les 118 signataires d'une pétition de résidents qui demandent de diminuer les ratios de stationnement, laquelle a été déposée au conseil du 6 novembre dernier. Elle demande que les nouveaux plans respectent les conditions de l'accord sans pénaliser les propriétaires des autres phases du développement. De plus, madame demande, advenant un ajout de 13 espaces de stationnement, que le projet soit limité à 76 logements, sinon que le nombre de logement soit limité à 54. En résumé, on demande la diminution du nombre de logements ce qui fera en sorte de diminuer l'achalandage et les demandes en stationnement.

Normand Proulx confirme les 13 espaces de plus en sous-sol et que le permis sera régularisé. Il ajoute que le nombre de cases de stationnement respecte la réglementation en vigueur et que tout est conforme dans ce projet. Concernant le prix des unités, il explique qu'il y a un ensemble de frais qui doivent être pris en compte ce qui fait que le prix des unités partira à environ 200 000\$.

Madame Fournier fait part de diverses démarches présentement à l'étude visant à améliorer l'offre de stationnement. Elle ajoute que l'arrondissement tiendra les personnes concernées au courant des développements.

➤ Répondu sur place.

8) Monsieur José Maria Ramirez 13-51205 CA 5 mars 2013

Monsieur déplore l'état de la chaussée de la rue Centre qui selon lui serait à refaire complètement. Il dépose des photos faisant preuve des crevasses et dénivellations anormales. Il aimerait connaître le nom de la compagnie qui a fait la réfection de la chaussée il y a quelques années seulement, à quels coûts et aimerait savoir si le travail était garanti et pour combien de temps.

Monsieur Erick Santana indique avoir également constaté un affaissement autour de certains puisards.

➤ Le Directeur des travaux publics fera les vérifications nécessaires et communiquera avec le citoyen.

9) Madame Natasha Alexandroff 13-51209 CA 5 mars 2013

Madame fait référence au plan de développement local qu'elle salue mais souligne qu'on devrait augmenter les ratios dans la réglementation en ce qui concerne les espaces verts. En ce qui concerne l'état de la chaussée rue Centre, elle se questionne quant à la qualité des produits utilisés.

En ce qui concerne le 1166 rue Roper, elle demande si effectivement une demande de démolition est à l'étude. Elle rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment ayant un patrimoine immatériel, puisque l'on y trouve un restaurant au rez-de-chaussée qui a toute une histoire. Elle raconte brièvement l'histoire du Restaurant Barabé et espère que les renseignements fournis aideront quant à la réflexion à faire entourant la demande de démolition et demande, qu'advenant le cas d'une démolition, il faudrait que la mémoire et l'histoire de cette institution soient représentées d'une façon quelconque. Elle dépose un feuillet qui présente l'histoire de cet immeuble.

Le maire indique que l'arrondissement n'a pas le pouvoir de choisir la nature du resto.

La conseillère Fournier ajoute qu'un comité de démolition est prévu pour l'étude de la demande.

➤ Répondu sur place

10) Monsieur Dominic Bouchard 13-51215 CA 5 mars 2013

Monsieur félicite l'arrondissement pour le Plan de développement durable. Il s'interroge quant aux particules fines dans l'air en indiquant que plus on est près de l'autoroute plus il y a de particules dans l'air. Il ajoute qu'il aurait souhaité voir le sujet de la circulation de transit dans le Plan de développement durable.

Le maire indique que l'arrondissement est victime de la circulation de transit, c'est-à-dire que de nombreux véhicules passent par l'autoroute.

➤ Répondu sur place

11) Madame Sylvie Huraut 13-51218 CA 5 mars 2013

Madame soulève une problématique qui perdure depuis 3 ans quant aux voitures qui stationnent trop près de l'entrée de son immeuble ce qui empêche les déneigeuses d'entrer et sortir. Elle demande ce qui pourrait être fait et suggère un panneau de signalisation. Demande l'aide de l'arrondissement. Elle demande également si l'installation d'une traverse piétonnière est prévue sur St-Patrick près de la rue Shearer.

Le maire indique que l'on doit regarder ce que la réglementation dit à cet effet.

L'inspecteur de police, monsieur Eric Lalonde suggère à madame de communiquer avec le 911 pour que la Police puisse intervenir et aussi donner des contraventions lorsqu'une problématique se présente.

Le Directeur des travaux publics assurera le suivi de la question et communiquera avec la citoyenne pour l'informer.

➤ Le Directeur des travaux publics assurera le suivi de la question et communiquera avec la citoyenne pour l'informer.

12) Monsieur Daniel Monière 13-6967 CA 8 janvier 2013

Indique qu'il a fait une demande le 4 décembre dernier pour une vignette sur la rue Sainte-Marguerite et qu'il est toujours dans l'attente. Monsieur dépose une lettre qui est une demande afin d'installer un débarcadère en face de chez sa mère rue Langevin.

Le maire indique que les congés des fêtes ont peut-être retardé le processus mais qu'on répondra à sa demande sous peu. Pour la demande de débarcadère le maire ajoute que l'on reçoit sa demande et que le service concerné traitera sa demande comme il se doit.

➤ La Direction des Travaux publics assurera les suivis appropriés.

13) Madame Pauline Charest 12-291764 CA 6 novembre 2012

Soulève à nouveau des problématiques avec l'entrepreneur voisin de son immeuble ce qui a beaucoup d'impact sur la qualité de vie des résidents. Elle indique que le chantier est malpropre et que l'entrepreneur endommage leur édifice lors du passage de ses camions.

Le maire indique que la Direction de l'aménagement urbain et des Travaux publics travailleront

conjointement à revoir les conditions qui s'appliquent.

- Les directions des Travaux publics et de l'Aménagement urbain feront les suivis appropriés concernant ce dossier.

14) Madame Xia Wang **12-240283** **CA 11 septembre 2012**

Le représentant de madame indique que celle-ci a reçu un constat d'infraction à la réglementation concernant l'installation d'une unité de climatisation à l'avant alors que plusieurs voisins en ont eu aussi.

Le maire indique qu'il a pris connaissance des divers échanges et que des vérifications seront faites notamment en raison de l'installation permanente de l'unité en question et qu'un suivi personnalisé sera effectué.

Monsieur Normand Proulx indique que les lettres envoyées sont standardisées et que la résidante n'a pas à s'inquiéter du délai indiqué dans celle-ci.

- DAUSE fera les vérifications d'usage et communiquera avec la résidante.

15) Monsieur Pierre Marcoux **12-240285** **CA 11 septembre 2012**

Soulève un relâchement du respect des consignes relatives aux traverses piétonnières et suggère que le service de Police fasse des interventions. Il soulève une problématique d'affichage au tunnel St-Rémi ce qui rend la situation dangereuse. De plus, il indique que les panneaux d'artistes sont dangereux là où ils sont installés et suggère qu'ils soient déplacés s'ils sont installés en permanence. Il dépose une lettre de l'Alliance des piétons et cyclistes du Sud-Ouest (APCSOM) à ces effets et concernant le passage piétonnier des Seigneurs/du Canal. Il félicite l'arrondissement pour les pratiques de signalisation pour les travaux d'aqueduc rue du Séminaire et indique que Parc Canada devrait les mettre en pratique et embaucher un ingénieur en circulation lors de ses travaux.

Le maire donne des informations additionnelles sur les demandes faites pour améliorer la circulation à diverses intersections et rappelle les comptages qui sont en cours. Il indique que le conseil sera saisi de la lettre déposée et que les informations transmises seront analysées.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que suite aux diverses discussions par courriel elle a demandé qu'un suivi soit effectué sur les différentes demandes de son association.

- TP fera les vérifications d'usage et contactera le résidant.

16) Monsieur Derek Robertson **12-165364** **CA 3 juillet 2012**

Remercie l'arrondissement pour le bon travail effectué relativement aux vignettes de stationnement sur Ste-Marguerite. Il demande ce qui est prévu pour le jardin Des Seigneurs sur la rue St-Jacques. Au nom de l'APCSOM, il dépose un document demandant une prise en compte d'un lien cyclable nord-sud sur Greene lors du réaménagement du terminus d'autobus Lionel-Groulx.

Le maire indique que des travaux de décontamination sont en cours au jardin communautaire et qu'il sera rouvert l'an prochain. Sur le réaménagement du terminus Lionel-Groulx, il indique que l'arrondissement est intervenu dans le dossier afin de s'assurer de la sécurité des citoyens aux abords des rues avoisinantes et que l'on a préféré négocier avec le MTQ au lieu de les laisser nous imposer des décisions en vertu de pouvoirs habilitants en la matière. Il indique que les élus prendront connaissance du document déposé et qu'ils pourront en discuter plus amplement avec lui.

- La direction des Travaux publics fera un suivi de cette question.

17) Monsieur Olivier Deshaies

12-48479

CA 6 mars 2012

Suite à une lettre du 29 février dernier questionnant à quoi servent les consultations publiques, il demande si les élus vont se positionner sur les différents points qui y sont soulevés et demande comment le fait d'ajouter des milliers d'unités dans le secteur n'augmentera pas la circulation.

Le maire indique que la lettre est arrivé au bureau des élus il y a quelques jours et qu'ils prendront le temps nécessaire pour y répondre correctement et que le résidant aura une réponse complète.

- Le maire répondra à cette lettre.